

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 262

1. Lors d'une séance tenue le 16 novembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 262 intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin de modifier les usages de location à court terme et également assurer la concordance au règlement 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrains.

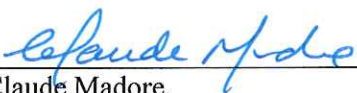
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 21 septembre 2020
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	Le 21 septembre 2020
Assemblée publique de consultation :	Le 7 octobre 2020
Adoption du 2 ^e projet de règlement :	Le 19 octobre 2020
Adoption du règlement	Le 16 novembre 2020
Certificat de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :	Le 10 décembre 2020
Avis public et entrée en vigueur :	Le 3 février 2021

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 3^e jour du mois de février deux mille vingt et un.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux